



Collectivités, élaborer un plan d'actions à 5 ans pour le tissu industriel de votre territoire.

Objectifs :

- obtenir un état des lieux du tissu industriel ;
- disposer d'une vision claire des besoins et attentes des dirigeants ;
- définir une stratégie concertée entre les élus et les chefs d'entreprise ;
- garantir la cohérence intercommunale des actions sur le territoire.

Public :

Pays, communautés de communes.


Points analysés :

- analyse économique du territoire aboutissant à un état des lieux ;
- identification des besoins/ attentes des dirigeants permettant de mettre en avant des axes de développement et des pistes d'actions ;
- définition d'une stratégie partagée pour le tissu industriel.

Points forts :

- mobilisation des acteurs économiques (élus, techniciens, dirigeants, associations d'entreprises) pour définir une stratégie partagée ;
- prise de décision par les élus éclairée et concertée ;
- plan de développement définissant les actions à mener pour la dynamisation du tissu industriel ;
- actions concrètes applicables rapidement.

INFORMATION

 3 à 5 mois

Dernière modification : 12-05-2017

Pôle Territoires

02 43 21 00 25

pole-territoires-filieres@lemans.cci.fr

CCI du Mans et de la Sarthe

1 bd René Levasseur

CS 91435 - 72002 LE MANS Cedex 1